



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 a adopté le Règlement 627-12-20 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles des spécifications en plus de créer et modifier certains articles du règlement, entre autres suite aux inondations majeures du printemps 2019.

Ce règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance du 13 mai 2020, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Robert-Cliche a été émis le 14 mai 2020, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 15^e jour de mai 2020

Danielle Maheu
Greffière